CONFERENCE INTERAFRICAINE
DE LA PREVOYANCE SOCIALE
Secrétariat Exécutif

Cahier des

BONNES PRATIQUES

Numéro 02 – Avril 2020

GUIDE DE REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES D'ETUDES ACTUARIELLES

CELLULE APPUI-CONSEIL ET ASSISTANCE AUX OPS

Version du 30/04/2020

SOMMAIRE

A - CADRAGE DU TRAVAIL DEMANDÉ **5-7**
1- Présentation du contexte **5**
2- Formulation des attentes et objectifs **6**
3- Conditions spécifiques de suivi de l'avancement du travail **7**
4- Identification des parties prenantes **7**

B- LIVRABLES ET RÉSULTATS ATTENDUS **8-11**
5- Réalisation d'un diagnostic général de la situation actuelle du régime **8**
5.1- Diagnostic de la population couverte par le régime 8
5.2- Sources de financement du régime 8
5.3- Evolution récente de la population couverte par le régime 9
5.4- Evolution récente des recettes et dépenses du régime, des 10 dernières années 9
5.5- Première conclusion 9
6- Projection de l'évolution du régime **10**
6.1- Modalité et choix de la méthodologie utilisée pour les projections 10
6.2- Etat des lieux des données utilisées pour les projections 10
6.3- Formulation des hypothèses pour les projections 11
6.4- Présentations des résultats des projections selon les différents scénarios ... 11

C- CONTENU DE LA CONCLUSION **12-13**
7- Exigence d'une analyse des résultats **12**
8- Réalisation de tests de sensibilité 12
9- Formulation de conclusions par rapport à l'équilibre du régime 13
10 - Recommandations pour la gestion du risque 13

La rédaction d'un cahier des charges d'une étude actuarielle (ou d'un audit actuariel) nécessite la prise en compte de trois impératifs techniques essentiels :

1) le cahier des charges devra stipuler le cadre général de réalisation du travail demandé ;

2) le cahier des charges devra demander la production des résultats des évaluations (diagnostic de la situation actuelle et les projections de l'évolution du régime) ainsi que la description des démarches ayant permis la réalisation des calculs ;

3) le cahier devra exiger de l'Actuaire la proposition, au terme de l'étude, de pistes de solutions ainsi que ses recommandations.

A - CADRAGE DU TRAVAIL DEMANDÉ

1. Présentation du contexte

Le contexte présente la situation actuelle du régime et doit ressortir le problème à corriger ou la situation à améliorer.

Dans certains cas, un sommaire exécutif qui synthétise l'essentiel du précédent rapport d'étude actuarielle est intégré dans le cahier des charges.

Il doit notamment :

- résumer les problématiques auxquelles fait face le régime de sécurité sociale ;
- exprimer simplement les analyses contenues dans le dernier rapport d'étude actuarielle ;
- énoncer et expliquer les principales recommandations.

2. Formulation des attentes et objectifs

Il s'agit d'exprimer dans le cahier des charges la finalité de l'étude ou de l'audit.

Une étude actuarielle peut être menée pour :

- se prononcer sur la viabilité et la solvabilité financière du régime à moyen et à long terme ;
- proposer des solutions de réformes ;
- répondre aux exigences législatives et règlementaires ;
- orienter la gestion des risques à long terme.

Un audit actuariel est mené pour :

- suivre l'exécution des modifications apportées sur les paramètres du régime ;
- anticiper les impacts des changements de comportements des populations couvertes ou de l'environnement économico-politique du régime ;
- confronter les prévisions avec les constats réels du régime en cours d'exécution.

Par ailleurs, le document doit définir les objectifs intermédiaires qui contribuent à la réalisation de l'objectif général de l'étude.

A cette étape, le cahier des charges peut exprimer les périodes retenues pour l'étude.

3. Conditions spécifiques de suivi de l'avancement du travail

Le commanditaire doit spécifier au préalable un processus de validation de chaque étape du travail afin de garder la cohérence technique de toutes les démarches de l'Actuaire avec ses attentes.

On note généralement les points de validation suivants :

- le recensement suffisant et fiable des éléments de cadrage interne et externe du régime ;
- les données devant servir à l'implémentation du modèle ;
- les hypothèses à retenir pour la projection ;
- les scénarios à évaluer.

4. Identification des parties prenantes

Une précision des parties prenantes au travail demandé dans le cahier des charges permet de cerner les responsabilités et obligations de tout intervenant pendant la durée du travail, il s'agit :

- du commanditaire du travail ;
- de l'interlocuteur direct de l'Actuaire ;
- des utilisateurs des informations dans le rapport ;
- des décideurs clés du régime ;
- des partenaires (sociaux, financiers, techniques).

Il est également conseillé de fixer dans le cahier des charges, les formes de relations que l'Actuaire peut établir avec les parties prenantes.

B - LIVRABLES ET RÉSULTATS ATTENDUS

5. Réalisation d'un diagnostic général de la situation actuelle du régime

Dans le cadre ce diagnostic, il est demandé la présentation de l'historique d'évolution des paramètres du régime afin d'apporter un jugement sur leur tendance selon la période retenue.

5.1. Diagnostic de la population couverte par le régime

Le cahier des charges demande à l'actuaire de situer les populations couvertes par le régime ainsi que ses caractéristiques.

Pour mémoire, on peut citer les points suivants :

- Les cotisants par catégorie, par âge et par sexe
- Les bénéficiaires (assurés et ayants droits) par catégorie, âge et par sexe
- Le nombre d'enfants par cotisants par catégorie, âge et par sexe (prestations familiales)
- Les actifs par catégorie, par âge et par sexe
- Les retraités par catégorie, par âge et par sexe
- Les cotisants susceptibles d'être admis à la retraite

5.2. Sources de financement du régime

Une présentation du mécanisme de financement des dépenses de prestations sera également demandée ; il s'agit de :

- leur modalité de calcul ;
- la périodicité et de l'éventualité de leur encaissement ;
- leur niveau de contribution dans les ressources du régime.

5.3. Evolution récente de la population couverte par le régime

- Evolution des effectifs des cotisants par catégorie, par âge et par sexe des 10 dernières années
- Evolution des bénéficiaires (assurés et ayants droits) par catégorie, âge et par sexe des 10 dernières années ;
- Evolution des rapports démographiques (effectifs actifs / bénéficiaires, actifs /retraités)

5.4. Evolution récente des recettes et dépenses du régime, des 10 dernières années

- Evolution des recettes par poste (produits techniques, produits financiers et autres)
- Evolution des dépenses par poste (dépenses techniques, frais administratifs, autres)
- Evolution des rapports de charges et des indicateurs de gestion (ratios CIPRES)

5.5. Première conclusion

Il est important de demander à l'Actuaire de préciser les éléments et les causes connus du problème et de la situation du régime au regard des tendances.

Le cahier des charges exige un énoncé des modifications et réformes envisagées du financement et des prestations du régime, sur la base du diagnostic de la situation actuelle du régime.

Ce point reflète l'objet du travail cité à la première partie et permet de se positionner sur la définition de scénarios en relation avec les modifications ou réformes (du financement et des prestations du régime).

On retient trois types de scénarios :

- Scénario de base ou statu quo : évolution constante de certains paramètres ou hypothèses clés
- Scénario optimiste : évolution favorable de certains paramètres ou hypothèses clés
- Scénario pessimiste : évolution défavorable de certains paramètres ou hypothèses clés

6. Projection de l'évolution du régime

6.1. Modalité et choix de la méthodologie utilisée pour les projections

Le commanditaire peut préalablement choisir la méthode d'évaluation à employer par l'Actuaire et la présenter dans le cahier des charges.

Dans le cas contraire, il est demandé à l'Actuaire de présenter une méthodologie cohérente à l'objectif de l'étude.

Quelle que soit la démarche adoptée, le cahier des charges devra exiger que l'implémentation soit détaillée afin de pouvoir apprécier les résultats produits.

Ci-après quelques éléments à solliciter et à intégrer dans le cahier des charges :

- Description du moteur de calcul (logiciel spécifique ou outil de calcul interne)
- Liste des données utilisées par le moteur de calcul (paramètres d'entrée et de sortie)
- Schéma et justification du mécanisme de calcul
- L'ensemble des formules, estimations et modèle de régression utilisés
- Calcul des cotisations
- Calcul des prestations
- Calcul des stocks, nouveaux, survivants, sortants

6.2. Etat des lieux des données utilisées pour les projections

Ce point exige à l'Actuaire de détailler la liste des données ayant servi à l'implémentation du modèle.

Le cahier des charges doit demander une présentation de la liste des données que l'Actuaire a utilisé pour implémenter le modèle, notamment :

- Description des bases de données disponibles
- Les sources (système d'information interne et données externes)
- Les insuffisances constatées au niveau des données disponibles
- Les corrections et modifications éventuelles
- Les regroupements et adaptations des données aux exigences de l'outil de calcul

6.3. Formulation des hypothèses pour les projections

Il est demandé que l'Actuaire fasse une présentation complète et claire des différentes hypothèses retenues pour la projection.

Les hypothèses devront reposer sur les contextes cités plus haut et répondent à l'objectif recommandé.

La présentation contient, outre la liste et la valeur, une justification du choix des hypothèses en associant les sources des informations utilisées.

Les différentes hypothèses généralement formulées dans le cadre d'un travail actuariel sont :

- Hypothèses économiques en corrélation avec le cadrage macroéconomique
- Hypothèses socio-démographiques
- Hypothèses financières
- Hypothèses liées aux paramètres du régime à partir de l'historique des données ou formulées et validées par le commanditaire
- Hypothèses liées aux prestations offertes par le régime

6.4. Présentations des résultats des projections selon les différents scénarios

Il est conseillé d'exiger la réalisation d'une évaluation sur les trois scénarios cités ci-dessus, la production de la situation de l'équilibre du régime sur l'horizon des projections et l'identification des raisons du déficit ou de l'excédent.

Le cahier des charges doit stipuler la production pour chaque scénario et par année :

- des résultats projetés des populations couvertes et des taux de couverture du régime ;
- des résultats projetés des populations bénéficiaires des prestations, par type de prestation ;
- des montants futurs des recettes de cotisations du régime par type de recette ;
- des montants futurs des dépenses du régime (prestations et administration) par type de dépense ;
- des montants futurs des Marges techniques, des Résultats nets et des Fonds de réserve ;
- de la situation future des Placements et Produits financiers ;
- des taux de cotisations d'équilibre par année.

C - CONTENU DE LA CONCLUSION

7. Exigence d'une analyse des résultats

Il est conseillé de demander à l'actuaire de formuler des indicateurs de suivi si le régime n'en dispose pas au moment du lancement du travail.

Le cahier des charges doit exiger une explication et un commentaire pour chaque résultat obtenu :

- les tendances observées des indicateurs,
- leurs causes et effets,
- les rapports entre les différents indicateurs de suivi, ainsi que les écarts observés.

L'Actuaire doit mettre l'accent sur les risques et les opportunités qu'offre chaque scénario, en précisant les facteurs internes et externes.

8. Réalisation de tests de sensibilité

La réalisation d'une analyse de sensibilité entre dans la normalisation de tout travail actuariel que le cahier des charges doit rappeler à l'Actuaire.

Le cahier des charges sollicite :

- de faire varier certaines variables par rapport aux hypothèses retenues du scénario de base et ressortir ainsi l'impact de ces variations sur les résultats futurs.
- de rapprocher les indicateurs avec ceux des évaluations précédentes ou de la situation actuelle

9. Formulation de conclusions par rapport à l'équilibre du régime

Il s'agit de demander à l'Actuaire, à la lumière des analyses et des résultats :

- de formuler un avis motivé sur la capacité du régime à poursuivre ses opérations sur l'horizon de projections (soutenabilité) ;
- de préciser les leviers qui permettent de maintenir l'équilibre (pérennité) du régime.

10. Recommandations pour la gestion du risque

Le cahier des charges doit également préciser que l'Actuaire indique, selon son expérience et sa compétence, les mesures à prendre pour garder l'équilibre général des branches le plus longtemps possible sur l'horizon de l'étude, notamment :

- la variation des paramètres de gestion des régimes ou,
- les modifications profondes qui peuvent toucher à la structuration du régime ou à son organisation générale ;
- le pour et le contre des recommandations formulées.

Ce document a été conçu sur la base de la synthèse du « **Séminaire sur les techniques de rédaction des cahiers de charges d'études actuarielles et l'élaboration des indicateurs de gestion actuariels** » qui s'est tenue à l'Hôtel Lebénin, à Lomé (Togo), du 09 au 13 septembre 2019 en partenariat avec l'Institut National d'Assurance Maladie (INAMI) de Belgique.

Le Secrétaire Exécutif adresse ses vifs remerciements, particulièrement, à tous les participants à ce séminaire pour leurs contributions qui ont permis d'enrichir ce deuxième numéro de « ***cahier des bonnes pratiques*** ».

CONFÉRENCE INTERAFRICAINE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Quartier Atchanté, Cité OUA LOME 2, en face du CHU CAMPUS,
derrière la Pharmacie Univers Santé.
1 BP 1228 Lomé 1 - Email : cipres@lacipres.org / cipres.org@gmail.com
Tél : +228 22 26 17 94 / +228 22 26 20 45